

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **23 (1952)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIII^e ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N^o 10. OCT. 1952.

SOMMAIRE :

*Chronique horlogère : La formation professionnelle
L'Exposition Biel - Bienne 1952*

Chronique horlogère

La formation professionnelle

Une industrie qui entend conserver toute sa vitalité, tout son allant constructif doit se préoccuper de la formation professionnelle du personnel qu'elle occupe ; elle doit aussi veiller au rajeunissement des cadres et à l'instruction des apprentis ; elle doit enfin attirer à elle les jeunes et les inciter à y venir travailler. L'horlogerie est consciente de ses devoirs à cet égard et elle est soucieuse de s'assurer une main-d'œuvre capable, instruite et abondante.

Manque d'apprentis horlogers

Certaines circonstances ont eu pour conséquence, non de détourner les jeunes gens sortant de l'école de travailler à la fabrication des montres, mais bien de faire un bon apprentissage. Ces circonstances sont diverses et doivent être recherchées entre autres dans le désir des parents ou des jeunes gens de travailler tout de suite au sortir de l'école ; ils sont attirés par un gain immédiat, facile à obtenir en une période de plein emploi comme celle que nous traversons depuis quelques années. Le souvenir des périodes de chômage que nombre d'ainés n'ont que trop connues y est peut-être aussi pour quelque chose. Il y a tout un courant à remonter ou une mentalité à réformer.

Interventions des associations horlogères

Les milieux intéressés, en premier lieu la Chambre suisse de l'horlogerie et les associations professionnelles patronales et ouvrières, ont étudié ce problème si important pour l'avenir d'une industrie vitale pour toute une région du pays. En collaboration avec les écoles d'horlogerie, des efforts ont été faits — qui commencent à porter leurs fruits — pour améliorer le recrutement d'élèves dans les écoles techniques ou d'apprentis dans les usines. Il paraît nécessaire d'intéresser les jeunes par une propagande judicieuse et attrayante en leur montrant tout ce qu'ils peuvent retirer en devenant horloger, technicien, outilleur ou en travaillant à la fabrication de fournitures.

Les écoles d'horlogerie offrent les meilleures possibilités d'acquiescer la formation professionnelle nécessaire à celui qui entend jouer